

EN GREVE ET EN MANIFESTATION

LE 19 OCTOBRE 2023

Sauvons la Petite Enfance : Protégeons les professionnel.le.s et les jeunes enfants

Le récent rapport de l'IGAS-Inspection Générale de l'Administration Sociale- confirme la situation critique et dramatique, que nous dénonçons depuis des années, dans les établissements Petite Enfance.

Ce rapport met en lumière les conditions de travail dégradées, parfois dramatiques, dans lesquelles exercent les agent.es et salarié.es de ce secteur impactant significativement la qualité d'accueil des enfants.

La CGT, aux côtés des professionnel·les de la Petite Enfance, s'est fermement opposée à la dernière réforme des modes d'accueil qui n'a fait qu'accentuer ces problématiques.

Le gouvernement nous a annoncé la création de 100 000 places d'accueil d'ici 2027, avec pour objectif d'atteindre 200 000 places en 2030, mais le secteur, tellement peu attractif, est déjà dévasté par la pénurie de professionnel.les.

De plus, le coût de la vie s'envole, et le refus de l'exécutif d'accorder le CTI - Complément de Traitement Indiciaire aux agent.es et le « Ségur » aux salarié.e.s travaillant en établissements d'accueil de jeunes enfants est incompréhensible. Cette revalorisation salariale doit être versée sans discrimination, à tous les agents territoriaux de la filière sociale et médico-sociale comme c'est le cas dans la Fonction Publique Hospitalière ainsi qu'à tous les professionnels du secteur privé et associatif.

Pour la CGT, il est urgent d'agir en faveur des revendications portées par les professionnel·les de la Petite Enfance :

- ✓ L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite enfance ;
- ✓ Une revalorisation immédiate des salaires et des carrières par l'attribution du CTI -Complément de Traitement Indiciaire ou du « ségur » et le rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au minimum 10% ;
- ✓ L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- ✓ Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- ✓ Une stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- ✓ La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- ✓ Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- ✓ Un véritable service public de la Petite Enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.

Mobilisons-nous ! Toutes et tous en grève et manifestation partout en France,

Parents, professionnels, exigeons ensemble des normes de qualité élevées pour l'accueil des jeunes-enfants. Ensemble, nous pouvons faire la différence !

FLASH REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL



La réduction du temps de travail est l'un des moyens efficaces de relancer l'économie de notre pays et de résorber les inégalités. Mettre en place les 32 heures sans perte de salaire permettrait de sauvegarder et créer de l'emploi rapidement, massivement. La CGT évalue le nombre d'emplois concernés à 4 millions...

Aujourd'hui à Léo Lagrange, nous les salariés sont à 35 heures, bénéficient de 6 semaines de congés et de 5 jours de RTT et demain...